



Lidil

Revue de linguistique et de didactique des langues

56 | 2017

Grammaires et littéracies

Pierre Chiron et Charles Guérin (dir.), *L'infraction stylistique et ses usages théoriques de l'Antiquité à nos jours*

Presses universitaires de Rennes, 2016, 332 p.

Julie Sorba



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/lidil/4717>

DOI : [10.4000/lidil.4717](https://doi.org/10.4000/lidil.4717)

ISSN : 1960-6052

Éditeur

UGA Éditions/Université Grenoble Alpes

Édition imprimée

ISBN : 978-2-37747-024-2

ISSN : 1146-6480

Référence électronique

Julie Sorba, « Pierre Chiron et Charles Guérin (dir.), *L'infraction stylistique et ses usages théoriques de l'Antiquité à nos jours* », *Lidil* [En ligne], 56 | 2017, mis en ligne le 01 novembre 2017, consulté le 29 février 2024. URL : <http://journals.openedition.org/lidil/4717> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/lidil.4717>

Ce document a été généré automatiquement le 29 février 2024.

Le texte et les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés), sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Pierre Chiron et Charles Guérin (dir.), *L'infraction stylistique et ses usages théoriques de l'Antiquité à nos jours*

Presses universitaires de Rennes, 2016, 332 p.

Julie Sorba

RÉFÉRENCE

Pierre Chiron et Charles Guérin (dir.), *L'infraction stylistique et ses usages théoriques de l'Antiquité à nos jours*, Presses universitaires de Rennes, 2016, 332 p.

- 1 Les vingt contributions rassemblées dans ce volume examinent « la *dynamique* — qui s'instaure, dans les Lettres et les Arts, entre la production des œuvres et les règles censées guider, encadrer ou réprover ladite production » (p. 9). Dans l'avant propos, P. Chiron et C. Guérin introduisent la problématique de l'ouvrage en remontant aux sources pour questionner le rapport à la norme stylistique et la conception de l'infraction dans la rhétorique gréco-latine. Les quatre parties de l'ouvrage présentent ensuite des phénomènes de normativité stylistique afin de révéler le rôle joué par l'infraction dans le processus créatif.
- 2 Les quatre articles de la première partie « Théories et construction des normes » interrogent les modalités de constitution de la norme et de l'infraction. Dans « La normativité stylistique : quelques réflexions sur une rémanence », G. Siouffi propose une analyse lexicale du terme *norme*, apparu tardivement, mais dont le contenu référentiel est nettement plus ancien, en étudiant le fonctionnement normatif dans les discours qui parlent de la langue et notamment dans le discours stylistique. Dans « Les cadres théoriques du jugement stylistique : vers des modes variés de l'incorrection », J. Zufferey examine, pour sa part, les deux paradigmes stylistiques de l'écart et de la

variation qui proposent chacun un traitement radicalement différent de la faute. De son côté, A. Estèves étudie les *uerba obscena* dans de courtes épigrammes latines (Carmina Priapea) en considérant les arguments avancés par le discours théorique des traités savants latins pour expliciter la déviance langagière spécifique dont les *uerba obscena* relèveraient. La quatrième contribution s'intéresse aux infractions stylistiques des romanciers baroques français (1610-1641) et S. Duval y analyse de manière éclairante « comment la disqualification de la prose fictionnelle pour ses infractions aux normes du beau style amène ceux qu'on appelle encore les faiseurs de roman à se positionner face à une telle offensive » (p. 74).

- 3 La deuxième partie « Penser l'infraction, révéler la norme » est constituée de quatre articles questionnant le discours sur l'infraction pensée comme une faute. F. Woerther montre comment, dans *l'Art du discours politique* de l'Anonyme de Séguier, la critique des théories concurrentes structure la pratique pédagogique de l'auteur : soit il énonce sa préférence pour une doctrine et les autres servent alors de repoussoir, soit il se compose un éthos de maître érudit et cette accumulation d'opinions participe à la réflexion sur le statut de la norme rhétorique elle-même. Pour sa part, C. Lignereux étudie « La condamnation des “fautes qui peuvent avoir de mauvaises suites” dans le *Traité sur la manière d'écrire des lettres* de Grimarest ». Son objectif est de révéler la « redoutable habileté didactique » (p. 113) de Grimarest qui évacue la dimension esthétique des infractions recensées au profit d'une optique centrée uniquement sur leur rendement pragmatique. Dans la troisième contribution, É. Tourrette s'interroge sur la notion de négligence au XVII^e siècle, présentée par le discours savant tantôt comme une qualité (« une surface de spontanéité qui peut masquer élégamment le souci de contrôler le langage », p. 127), tantôt comme un défaut qui témoignerait d'une méconnaissance des ressources langagières. Enfin, A. Laferrière s'intéresse aux incises défectueuses en français et montre comment celles-ci relèvent paradoxalement d'une entreprise de consolidation de la norme pouvant aboutir à une déstabilisation inattendue de celle-ci.
- 4 La troisième partie « Infraction, stratégie, création » regroupe sept articles analysant comment l'infraction entend créer une nouvelle norme et se présenter comme une amélioration ou une rupture totale par rapport aux normes en vigueur. F. Boissieras propose une « approche intrapsychique de l'infraction » (p. 152) en étudiant ce que révèle l'emploi du mot *cru* chez Marivaux. Dans « Les ambivalences de l'infraction stylistique dans le *Dictionnaire néologique* de l'abbé Desfontaines », V. Géraud montre de manière judicieuse comment l'auteur qui pose la néologie comme infraction à une surnorme n'est pas lui-même à l'abri de l'infraction stylistique par l'usage de l'ironie dans ses commentaires. De son côté, P. Zoberman brosse le portrait d'un Molière « allié d'une résistance à l'accession des femmes aux espaces officiels de la culture » (p. 181) en analysant l'intrication entre critique de la langue, subversion et disqualification de ces femmes savantes qui se trompent de genre en voulant entrer par effraction dans le monde académique. Deux contributions portant sur le cinéma permettent de se plonger dans un univers totalement différent : D. Marchiori propose une réflexion originale sur le style cinématographique et sur l'infraction pensée non pas comme une simple « négation du modèle dominant » mais bien plutôt comme « l'invention d'une autre relation au monde » (p. 209) ; S. Louet, de son côté, s'interroge sur les raisons de la transgression par certains réalisateurs des deux interdits que sont l'arrêt sur image et le regard à la caméra. Dans « La suppression de la ponctuation dans la poésie au

tournant du xx^e siècle : infraction et renouvellement du langage poétique », S. Thonnerieux montre comment la déponctuation, phénomène concomitant de l'apparition du vers libre, change radicalement la conception du vers qui n'est plus une unité de pensée, de rythme ou de sens mais devient une « unité spatiale » (p. 248). Enfin, l'article de D. Veres opère une plongée dans *Les parleuses* de Duras qu'elle juge « triplement infractionnelle » (p. 259) sur les plans linguistique (l'oralité familière envahissant la langue écrite), éditorial (un livre conservant les silences de la parole) et psycho-esthétique (l'écriture comme travail spontané).

- 5 Les cinq contributions de la dernière partie « Penser l'infraction, valoriser l'écart » examinent comment la réinterprétation de la norme peut être renforcée pour résister aux infractions qu'on lui oppose. Dans le domaine de l'histoire de l'art, F. Villemur étudie l'escalier de la Bibliothèque Laurentienne réalisé par Michel-Ange et montre comment l'infraction au canon classique antiquisant « libère la forme de sa fonction » (p. 267). Deux articles s'intéressent ensuite aux langues hybrides de la Renaissance : M. Bologna analyse, de manière éclairante, l'œuvre macaronique du moine bénédictin Teofilo Folengo comme un combat pour la survie du latin classique contre le latin des humanistes corrompu par trop d'interférences ; C. Primot, de son côté, explore une autre forme de langue hybride, le pédantesque, utilisée, selon elle, comme « repoussoir » pour affirmer « une norme du français en cours de constitution, norme dans laquelle le naturel et l'usage commun priment sur l'importation massive de mots latins » (p. 293). Pour sa part, E. Prak-Derrington fait le point sur les infractions que la répétition fait subir aux lois du discours et du beau style et met au jour les fonctions d'une répétition jugée particulièrement fautive : la re-désignation systématique par un substantif combinée à une absence totale de pronominalisation. Enfin, le volume se clôt sur la contribution de C. Narjoux examinant le positionnement éditorial de Minuit où l'infraction a fini par devenir un critère de sélection des auteurs à publier. Elle passe ainsi en revue le devenir des éléments constitutifs de l'infraction et les facteurs d'évolution de la perception du « pas comme il faut ».
- 6 Ainsi, ce volume principalement consacré à l'infraction linguistique et littéraire et s'autorisant néanmoins quelques incursions dans le domaine de l'art (cinéma, histoire de l'art) offre une vision cohérente, riche et érudite de ce phénomène aux multiples facettes.

AUTEURS

JULIE SORBA

Université Grenoble Alpes, LIDILEM